



FICHE D'INSCRIPTION

à retourner de préférence par mail à ubapar@ubapar.bzh
ou à UBAPAR - BP 56 - 29260 LESNEVEN
Tel : 06 31 61 51 87

Attention ! Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception de cette fiche dûment remplie et accompagnée des pièces demandées ci-contre.

JE DÉSIRES M'INSCRIRE AU :

stage BAFA

- formation générale
 approfondissement ou qualification

stage BAFD

- formation générale
 perfectionnement

thème

qui aura lieu à du au

Mme M. *

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Portable

E-mail ** Date de naissance

* Afin de faciliter le covoiturage, vos coordonnées seront diffusées aux autres stagiaires.

** Ce mail sera utilisé pour envoyer la confirmation de votre inscription et la convocation.

Lycéen.ne Demandeur.euse d'emploi animateur.trice professionnel.le

Étudiant.e Autre (précisez)

N° d'inscription Jeunesse & Sports:

enregistrez-vous sur : <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

Souhaitez-vous recevoir notre **cyberlettre** ? oui non

Autorisez-vous l'UBAPAR à utiliser, sur ses supports de communication, des **photos** prises lors du stage vous représentant ? oui non

POUR LES STAGES D'APPROFONDISSEMENT OU DE PERFECTIONNEMENT, veuillez nous indiquer où vous avez fait vos stages :

	Organisme	Lieu	Dates
Formation générale	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Stage pratique 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Stage pratique 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Pourquoi je viens en stage BAFA/BAFD ? Qu'est-ce qui m'intéresse dans le métier d'animateur.trice ou de directeur.trice ?

Personne à contacter en cas d'urgence

Numéro de téléphone

N° sécurité sociale

Nom de la Mutuelle

Régime alimentaire particulier

Informations particulières (santé...)

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez contacter la responsable pédagogique des stages par mail : bafa-bafd@ubapar.bzh afin de mettre en place les mesures d'adaptabilité du stage.

Je soussigné.e

sollicite mon inscription à la session de formation indiquée ci-contre, déclare exacts les renseignements fournis sur cette fiche et atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Fait à : le Signature

AUTORISATION PARENTALE (POUR LES MINEURS)

Je soussigné.e, M

demeurant à

père, mère, tuteur légal de M

Déclare exacts les renseignements fournis sur cette fiche, l'autorise à participer au stage indiqué, le/la déclare en bonne santé et apte à venir au stage, l'autorise à quitter le stage en dehors des temps de travail (notamment en soirée) et décharge alors le directeur du stage de toute responsabilité, autorise les responsables à donner tous les soins médicaux et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale qui apparaîtrait indispensable et m'engage à en assurer le règlement.

Fait à Signature :
le

BAFA-BAFD UBAPAR - CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez retourner la fiche d'inscription à

UBAPAR - BP 56 - 29260 LESNEVEN

- deux chèques, libellés à l'ordre de l'UBAPAR :
 - le premier d'un montant de 100 €, qui sera encaissé dès réception,
 - le deuxième correspondant au solde, qui sera encaissé le premier jour du stage.
 - ou/et une attestation de prise en charge financière, si le montant du stage est réglé en partie ou en totalité par un organisme.
- POUR UN STAGE BAFA APPROFONDISSEMENT :**
- photocopie du certificat de formation générale et du certificat de stage pratique
- POUR UN STAGE BAFD FORMATION GÉNÉRALE :**
- photocopie du diplôme BAFA ou dérogation délivrée par Jeunesse et Sports
- POUR UN STAGE BAFD PERFECTIONNEMENT :**
- photocopie du certificat de formation générale et du certificat de stage pratique

CONVOCACTION

Un mail de confirmation vous sera adressé une dizaine de jours avant le début du stage, précisant le lieu, les horaires, le matériel à apporter... La liste des inscrits sera également jointe afin de faciliter le covoiturage.

ANNULATION

Un stage peut être annulé (notamment si les conditions d'effectif ne permettent pas son bon déroulement). Dans ce cas, nous vous proposerons une solution de remplacement ou nous vous rembourserons la totalité des sommes versées, sans autre indemnité.

ASSURANCE

L'UBAPAR a souscrit un contrat « Responsabilité civile ». Ce contrat ne prévoit pas de garantie Individuelle Accident pour les stagiaires. Nous vous conseillons donc de vérifier que vous êtes bien couvert par votre assurance personnelle. Par ailleurs, l'UBAPAR ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation d'objets personnels. Nous recommandons donc de ne pas apporter d'objets de valeur en stage.

JEUNESSE ET SPORTS

Tout candidat BAFA ou BAFD doit s'enregistrer sur le site de Jeunesse et Sports et nous fournir son numéro d'inscription : <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez écrire à ubapar@ubapar.bzh ou nous appeler au **06 31 61 51 87** (les lundis, mardis, jeudis et vendredis).

ASPECTS FINANCIERS

TARIFS 2023

BAFA formation générale	550 €
BAFA approfondissement	450 €
BAFA qualification « Surveillant de	585 €
BAFD formation générale	680 €
BAFD perfectionnement	470 €

Les tarifs comprennent :

- les frais de formation,
- la documentation pédagogique,
- les frais d'hébergement et de restauration,
- les frais de dossier.

Les frais de transport entre votre domicile et le lieu du stage ne sont pas compris.

AIDES FINANCIÈRES

Selon votre situation, vous pouvez solliciter des aides financières auprès de divers organismes :

- la Caisse d'Allocations Familiales,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- la Mutualité Sociale Agricole (pour ses ressortissants),
- le Conseil départemental,
- Pôle Emploi (pour les demandeurs d'emploi),
- votre employeur, si vous êtes salarié.

Certains organisateurs de séjours de vacances, comités d'entreprise ou communes accordent également des aides. Il est impératif de prendre contact avec ces organismes avant le stage.

REMBOURSEMENT

- Si un stagiaire se désiste avant le stage parce qu'il est malade, ou vit un décès dans sa famille, l'intégralité des sommes versée lui est remboursée (après réception du certificat médical ou de décès).
- Si un stagiaire se désiste pour d'autres raisons, les arrhes (100€) sont encaissées par l'UBAPAR et le reste est remboursé.
- Si un stagiaire quitte la formation avant la fin du stage parce qu'il est malade, un prorata est appliqué, lui sera remboursée la somme correspondant aux journées restantes où il a été absent.
- Si un stagiaire quitte la formation avant la fin du stage pour d'autres raisons (choix personnel ou exclusion), il n'y a pas de remboursement.

STAGE PRATIQUE

Attention : Pour pouvoir effectuer votre stage pratique, vous ne devez ni être frappé par une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou à deux mois au moins d'emprisonnement sans sursis pour un des délits inscrits à l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles, ni faire l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès des mineurs en application de l'article L. 227-10 du même code.